Image not found or type unknown

# Représentation pour une exclusion du B2

Par **Mv2631**, le **18/09/2010** à **09:15**

Bonjour,

suite à une condamnation à une amande de 200€ pour détention de stupéfiant j'ai demandé à exclure cette condamnation de mon casier judiciaire B2 pour des raisons professionnelles.

L'audience aura lieu dans 2 semaines. Est-il préférable que je sois représenté par un avocat ? ou puis-je me défendre seul ? Dans ce cas là le juge ne peut-il pas trouvé que je prends l'affaire à la légère ?

Quels seraient les honoraires d'un avocat pour me représenter ?

Merci par avance pour votre aide.

Par **nadou58**, le **16/11/2011** à **21:58**

BONJOUR

JE DOIS PASSER EN JUGEMENT POUR ANNULATION DE MON CASIER JUDICIAIRE DANS DEUX SEMAINES. PEUX TU ME DIRE COMMENT CA S EST PASSE ? ET SI JE DOIS ME FAIRE REPRESENTER PAR UN AVOCAT?
ET QUELLE GENRE DE QUESTION ILS T ONT POSE ?
MERCI POUR TON AIDE

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés